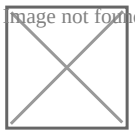

Manque de vigilance du mandataire de gestion

Par **VAVIEN**, le **22/08/2015** à **08:11**

L'agence xxxxxx gère ma maison sise à Saint-Germain Laxis (Seine et Marne).

Lors de la sortie du précédent locataire, la personne qui a fait l'état des lieux, n'a pas semble t-il récupéré toutes les clés.

Aujourd'hui, le portillon qui donne accès au jardin ne peut pas s'ouvrir et l'agence immobilière après m'avoir proposé de changer simplement la serrure pour 130 euros, vient de m'annoncer qu'il faut carrément changer le portillon, la serrure étant soudée. Elle allègue qu'il y a un défaut de fabrication! Le portillon coûte 1500 euros.

A qui la faute? Je pense que c'est xxxxxx qui aurait dû veiller si toutes les clés ont été remises par le locataire partant, vérifier si la serrure est changeable et au besoin ne pas restituer le dépôt de garantie.

Un an après, l'on me dit qu'il faut changer la serrure, puis 6 mois après l'ensemble du portillon.

Je vous remercie de vos conseils et des actions à entreprendre.

Par **janus2fr**, le **22/08/2015** à **09:40**

Bonjour,
C'est vous le propriétaire, c'est vous qui décidez des travaux à faire.
Changer un portillon pour juste un problème de serrure me parait du grand n'importe quoi !
Vous n'êtes pas bricoleur ? Vous ne pouvez pas changer vous-même cette serrure ? Sinon, faites appel à votre artisan préféré qui vous fera cela très bien...

Par **VAVIEN**, le **22/08/2015** à **21:08**

Je pense que vous n'avez pas bien saisi ma question ou plutôt je me suis mal exprimé.
Je voudrai savoir qui doit prendre en charge le coût du portillon? La serrure étant soudée, l'on est obligé carrément de remplacer le portillon.
Comme l'agence immobilière a commis une faute en ne récupérant pas la clé du portillon au

moment de la sortie du précédent locataire.
je pense qu'elle est responsable et doit donc prendre en charge les frais.
En effet, elle n'a pas été vigilant lors de la sortie du locataire.
Elle a aussi remboursé le dépôt de garantie.
Si c'était simplement la serrure je l'aurai prise en charge pour ne pas polémiquer. J'aurai fait appel comme vous le dites à un artisan.
Mais malheureusement c'est le portillon tout entier qu'il faut obligatoirement changer.
Pardonnez moi de vous reposer la question.
Je vous remercie de votre réponse.

Par **maynou89**, le **09/09/2015** à **12:50**

Merci bien

Par **VAVIEN**, le **09/09/2015** à **16:04**

Merci bien n'est pas une réponse.

En tout merci quand même de remercier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés